



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020  
(Salle communautaire)**

**PRÉSENCES**

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**ABSENCES**

Aucune

Tous les membres du Conseil municipal affirment renoncer aux formalités de convocation de la présente séance extraordinaire.

**1. Ouverture et constat du quorum**

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h 10.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**No : 208 – 2020**

**Suivant la proposition de: Réal Payette  
Dûment appuyée par: Mélanie Laberge  
Il est résolu:**

**QUE** le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. Nomination d'une directrice générale adjointe par intérim –  
Décision**

**No : 209-2020**

(Mélissa Arbour se retire de la salle lors des discussions et de la décision, en raison d'un conflit d'intérêt.)

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale adjointe est présentement absente pour une période indéterminée;



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020  
(Salle communautaire)**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Vanessa Arbour est intéressée par le poste et que cette personne répond aux attentes du Conseil municipal;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Serge Forest  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :**

**DE NOMMER** Mme Vanessa Arbour directrice générale adjointe par intérim, jusqu'au retour à temps complet de Mme Anne-Marie Daher (période indéterminée).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Approbation de l'exposé des correctifs et calendrier de mise en œuvre suite à l'étude de sécurité du barrage de l'Étang (X0004187) – Décision**

**No : 210 – 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a mandaté la firme Parallèle 54 afin de réaliser une étude de sécurité du barrage de l'Étang (X0004187), par la résolution 180-2019 adoptée le 15 juillet 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude a été réalisée et qu'avant de transmettre la version finale au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le Conseil municipal doit approuver l'exposé des correctifs et calendrier de mise en œuvre pour le barrage de l'Étang;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité pourra faire une demande de subvention au Programme d'aide financière à la mise aux normes des barrages municipaux (PAFMAN) Volet 1 une fois que le MELCC aura approuvé l'exposé des correctifs et le calendrier de réalisation;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Pierre Desrochers  
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour  
Il est résolu :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'APPROUVER** l'exposé des correctifs et calendrier de mise en œuvre proposé par la firme Parallèle 54 pour le barrage de l'Étang X1004187, dont copie se trouve en annexe au présent procès-verbal;

**D'AUTORISER** la firme Parallèle 54 à transmettre, au nom de la Municipalité, le rapport final de l'étude de sécurité du barrage de l'Étang, ainsi que l'exposé des correctifs et calendrier de réalisation en annexe et une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020  
(Salle communautaire)**

**5. Période de questions**

Aucun citoyen présent.

**6. Levée de l'assemblée**

**No : 211 – 2020**

**Suivant la proposition de : Serge Forest  
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers  
Il est résolu :**

**QUE** la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 15.

---

Monsieur Gaétan Morin  
Maire

---

Chantal Duval  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière